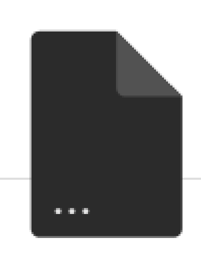
# Le sort des enfants des croyants et ceux des associateurs [décédés en bas âge] ?

Écrit par Sheikh Muhammad Ibn Salih Al 'Outhaymine. Publié dans Fatawa Diverses



## Le sort des enfants des croyants et ceux des associateurs [décédés en bas âge] ?

Sheikh Muhammad Salih Al 'Outhaymine (Qu'Allah lui fasse miséricorde)

Sheikh Muhammad Salih Al 'Outhaymine (Qu'Allah lui fasse miséricorde), a été questionné au sujet du sort des enfants des croyants et ceux des associateurs qui sont décédés en bas âge ?

**Question :**

Le Sheikh (rahimahou Allah), a été questionné au sujet du sort des enfants des croyants et ceux des associateurs qui sont décédés en bas âge ?.

**Réponse :**

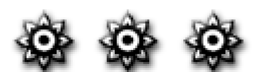
[Son Eminence à répondu] :

Le sort des enfants des croyants est le Paradis, parce qu'ils suivent leurs parents. Allah ta'ala à dit : {**Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs œuvres, chacun étant tenu responsable de ce qu'il aura acquis.** } [Sourate At-Thur : 21]

Par contre, le sort des enfants des non-croyants, c'est-à-dire de l'enfant qui est issu de parents non musulmans, la parole la plus juste à ce sujet est que Seul Allah sait leur jugement par rapport à ce que leurs parents ont pu faire d'eux [des enfants] dans cette vie d'ici bas.

Pour ce qui est de leur jugement dans l'au-delà, Allah ta'ala sait parfaitement ce qu'ils accomplissaient [ce qu'ils méritent] comme l'a dit le prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et Seul Allah sait [vraiment] leur sort.

Voilà ce que l'on peut dire sur ce point, car en vérité ce sujet ne nous concerne pas vraiment, mais ce qui nous [est demandé de savoir] c'est leur jugement dans cette vie ici bas – je veux dire par leurs jugements ici bas par rapport aux enfants des associateurs – [car] leurs jugements ici bas est qu'ils font parti des associateurs, [donc] ils ne doivent pas être lavé [le bain rituel] ni être enveloppé d'un linceul, ni prier [la prière sur le mort] sur eux et on ne doit pas les enterrer dans les cimetières des musulmans. Et Allah sait mieux.



Source : www.al-islam.com - مصير أطفال المؤمنين وأطفال المشركين

Fatawa de Sheikh Muhammad Salih Al 'Outhaymine (Qu'Allah lui fasse miséricorde)
Traduction rapprochée : **par AbuKhadidja Al Djazairy**